

Directive ErP (Energy related Products). Fiche résumé



La Directive européenne d'écoconception ErP (Energy related Products) fait évoluer le marché du bâtiment et modifie profondément les habitudes des professionnels de ce secteur. Elle vise à améliorer l'efficacité énergétique des produits et à protéger l'environnement. Elle constitue la nouvelle réglementation qui, dans le cadre du marquage CE, s'applique aux produits dont l'usage est lié à l'énergie.

1°) Pour les circulateurs

Depuis mars 2009, la Commission Européenne, les Etats membres, les constructeurs de pompes et les organisations écologiques sont tombés d'accord sur un calendrier d'amélioration des indices énergétiques.

- 01/01/2013 a $EEI^* \leq 0,27$
- 15/08/2015 a $EEI^* \leq 0,23$

*EEI : Energy Efficiency Index – Indice d'efficacité énergétique des circulateurs qui remplacera l'actuel étiquetage énergétique.

Les blocs-moteurs : la Commission Européenne a proposé d'assimiler les têtes de circulateurs (bloc moteur/roue) à des circulateurs complets, les exigences d'efficacité énergétique devenant les mêmes. La maintenance, via des têtes de moteurs asynchrones, disparaîtra au profit d'un remplacement par des circulateurs à moteurs synchrones monophasés.

2°) Pour les moteurs de pompes :

La Commission Européenne a mis en place un calendrier visant à imposer progressivement des moteurs de classe de plus en plus efficiente (pour les triphasés uniquement) depuis le 16 juin 2011.

- 16/06/2011 a IE 2* ($0,75 \text{ kW} \leq \text{Puissance Moteurs} \leq 375 \text{ kW}$).
- 01/01/2015 a IE 3* ou IE 2* + VEV ($7,5 \text{ kW} \leq \text{Puissance Moteurs} \leq 375 \text{ kW}$).
- 01/01/2017 a IE 3* ou IE 2* + VEV ($0,75 \text{ kW} \leq \text{Puissance Moteurs} \leq 375 \text{ kW}$).

*IE : International Efficiency – Indice d'efficacité énergétique des moteurs de pompes.

L'indice IE2 sera l'équivalent de l'actuel marquage « EFF1 ».

3°) Pour l'hydraulique de pompes :

Des mesures d'exécution et un calendrier vont être prochainement définis sur la base d'un indice d'efficacité : MEI (Minimum Efficiency Index).